

Lampe Basse Vision Led

« Basic Vision »

Réf. 14270

Avril 2023

Consignes de sécurité :

- Risque d'éblouissement et de blessure. Evitez de regarder dans une source de lumière pendant une période prolongée.
- Protégez votre lampe de tous chocs et impacts, de l'humidité et de la chaleur excessive. Ne placez jamais votre lampe à proximité de sources de chaleur ou directement exposée à la lumière du soleil.
- N'utilisez pas la lampe à proximité de récipients remplis d'eau.
- Risque de trébuchement : veillez à ce que le câble en représente aucun danger. N'enroulez pas le câble autour de la lampe.
- Veuillez également avertir votre entourage et en particulier les enfants de ces dangers potentiels.

Mise en service :

- Placez la lampe sur une surface plane et stable.
- Insérez l'adaptateur secteur dans la prise secteur raccordée en bonne et due forme.
- Allumez ou éteignez la lampe avec le bouton presseur situé sur le pied de la lampe.
- Réglez la tête de la lampe en fonction de vos besoins à l'aide des éléments pliants en haut et en bas sur le bras de la lampe.
- Pour débrancher l'appareil de l'alimentation secteur, retirez la fiche secteur de la prise secteur.

Consignes d'entretien :

- Avant la nettoyage, veuillez éteindre la lampe et la débrancher de l'alimentation secteur.
- Utilisez un chiffon humide.

- N'utilisez pas d'eau savonneuse contenant des plastifiants, des solvants alcooliques ou des produits nettoyants abrasifs.

Caractéristiques techniques

Référence article	16038
Tension d'entrée adaptateur réseau	100 à 240 V ~
Tension de sortie adaptateur réseau	24 V ==
Puissance	5 W
Flux lumineux	260 lm
Éclairage lumineux (à une distance de 30 cm)	1200 lx
Température de la couleur	5500 K
CRI	85 Ra
Classe d'efficacité énergétique	A
Durée de vie LED	40000 h

Elimination

Une fois que vous n'utilisez plus la lampe, ne la jetez pas dans les déchets ménagers ordinaires. Ce produit est assujéti à la direction de l'Union européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques dans leur version en vigueur.



Éliminez le produit ou ses pièces par le biais d'une entreprise d'élimination agréée ou par le biais de votre service d'élimination des déchets communal. Veuillez respecter les consignes actuellement en vigueur. En cas de doute, veuillez contacter le service de votre commune. Assurez également l'élimination respectueuse de l'environnement de tous les matériaux d'emballage.

Garantie

Ce matériel est garanti deux ans (la facture d'achat faisant foi) contre tous défauts de fabrication ou vices de matériaux. Tous dommages liés à une utilisation non conforme, notamment suite à une chute ou un choc, effacent toute prétention de garantie.

Si vous rencontrez un problème à la réception de votre appareil, veuillez contacter le Service du Matériel Spécialisé de l'Association Valentin Haüy au **01 44 49 27 37**.